

MARSILLY



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-sept novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

**Présents :** Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Madame Isabelle ANCEL, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Philippe CHANABAUD, Monsieur Rudy BESSARD

**Absent ayant donné pouvoir :** Monsieur Jean-Claude ABADIE à Monsieur Philippe CHANABAUD

**Absents excusés :** Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU (le pouvoir donné à Madame Monique BARRIERE n'étant pas signé par la mandante, il ne peut valablement s'exercer), Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Date de la convocation : 17/11/2022		Nombre de votants	13
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	23	Bulletins blancs	00
Nombre de membres en exercice	23	Abstentions	04
Nombre de membres présents	16	Suffrages exprimés	13
Nombre de procuration	01	Pour	13
		Contre	00

### 22-82 Budget exercice 2022 - Décision modificative n°3

A l'aune de l'exécution du budget primitif 2022, il apparaît nécessaire de procéder à un certain nombre d'ajustements. Ceux-ci ont pour effet d'augmenter le montant global des sections :

- section de fonctionnement : + 15 000,00€,
- section d'investissement : +54 020,00€.

#### 1 - Section de fonctionnement

Les ajustements proposés portent le montant global de la section de fonctionnement (dépenses et recettes) qui passe de 4 217 045,86€ à 4 232 045,86€.

Section de fonctionnement - dépenses : + 15 000€

Les ajustements requis sont les suivants :

- Inscription de crédits supplémentaires, à hauteur de + 12 000€, pour couvrir l'augmentation des charges de personnel (chapitre 012), afin de prendre en compte le recours plus important aux personnels contractuels extérieurs (durée des congés maladie « longs » supérieure aux prévisions).

Diminution des subventions versées aux associations (chapitre 65 - article 65748)), qui compense la hausse des crédits au chapitre 012 : - 8 500€. Elle s'explique par :

- \* un besoin de financement moins important que prévu pour l'organisation des Mars@illy de France (11k€ environ pour une prévision de 20k€) ;
- \* une enveloppe de participation au dispositif « Passeport pour tous » moindre que prévue.

- Augmentation du virement à la section d'investissement, pour prendre en compte les travaux en régie : + 11 500€.

Ces dépenses supplémentaires sont intégralement couvertes par des recettes de fonctionnement supplémentaires.

#### Section de fonctionnement - recettes : + 15 000€

- La valeur des travaux réalisés en régie s'avère plus importante que prévu. Il convient de prévoir les crédits suffisants pour réaliser les écritures d'ordre afférentes : + 15 000€.

#### 2 - Section d'investissement

Les ajustements proposés conduisent à une augmentation du budget global de la section, qui passe de 3 131 424,26€ à 3 185 444,26€.

#### Section d'investissement - recettes : + 54 020€

La présente décision modificative intègre l'augmentation du virement provenant de la section de fonctionnement, au chapitre 021 (cf. ci-avant).

Par ailleurs, elle comprend une participation au titre du fonds de compensation de la TVA supérieure aux prévisions : + 3 500€.

Afin d'optimiser le versement du FCTVA, les frais engagés pour les études et la publication des marchés publics, préalables à la réalisation de travaux, sont intégrés aux comptes d'immobilisations en cours (23), ce qui génère des écritures d'ordre budgétaire en dépenses et en recettes.

En l'espèce, il s'agit des frais d'études et d'insertion pour l'opération de rénovation générale des écoles : + 39 020€, ventilés respectivement aux articles 2031 et 2033 du chapitre 041.

#### Section d'investissement - dépenses : + 54 020€

Les ajustements réalisés concernent :

- l'augmentation des crédits inscrits pour la valorisation des travaux en régie en section d'investissement : + 15 000€, au chapitre 040 - article 21351 ;

- des écritures d'ordre budgétaire pour intégration des frais d'études et d'insertion, en « miroir » à celles inscrites en recettes d'investissement au chapitre 041 - articles 2031 et 2033 (cf. ci-avant).

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2022, relative à l'adoption du budget primitif 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 avril 2022, relative à l'adoption de la décision modificative budgétaire n° 1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2022, relative à l'adoption de la décision modificative budgétaire n° 2,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits à l'aune de l'exécution budgétaire,

Considérant la régularisation proposée, qui conduit à augmenter le montant de la section de fonctionnement de 15 000€, et celui de la section d'investissement de 54 020€,

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Ouverture de crédits 2022	Décision modificative 1	Décision modificative 2	Décision modificative 3	Crédits après DM3
Chapitre	Article	Libellé					
12	6218	Personnel extérieur	70 000,00	0,00	20 000,00	12 000,00	102 000,00
<b>Total 012</b>		<b>Charges de personnel</b>	<b>968 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>980 800,00</b>
65	65748	Autres personnes de droit privé (subventions aux associations)	39 795,00	347,60	0,00	-8 500,00	31 642,60
<b>Total 65</b>		<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>247 065,00</b>	<b>347,60</b>	<b>800,00</b>	<b>-8 500,00</b>	<b>239 712,60</b>
<b>Total 023</b>		<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 283 935,43</b>	<b>-14 860,60</b>	<b>74 650,00</b>	<b>11 500,00</b>	<b>2 355 224,83</b>
<b>Total</b>		<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>4 130 095,86</b>	<b>0,00</b>	<b>86 950,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>4 232 045,86</b>

		Recettes	Ouverture de crédits 2022	Décision modificative 1	Décision modificative 2	Décision modificative 3	Crédits après DM3
Chapitre	Article	Libellé					
042	722	Immobilisations corporelles	10 000	0	27 000,00	15 000,00	52 000,00
<b>Total 042</b>		<b>Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0</b>	<b>27 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>52 000,00</b>
<b>Total</b>		<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>4 130 095,86</b>	<b>0,00</b>	<b>86 950,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>4 232 045,86</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

		Dépenses	Ouverture de crédits 2022	Décision modificative 1	Décision modificative 2	Décision modificative 3	Crédits après DM3
Chapitre	Article	Libellé					
040	21351	Installations générales, agencements, aménagements	10 000,00	0,00	27 000,00	15 000,00	52 000,00
<b>Total 040</b>		<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>52 000,00</b>
041	2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	39 020,00	39 020,00
<b>Total 041</b>		<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 020,00</b>	<b>49 020,00</b>
<b>Total</b>		<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>3 043 121,86</b>	<b>13 652,40</b>	<b>74 650,00</b>	<b>54 020,00</b>	<b>3 185 444,26</b>

		Recettes	Ouverture de crédits 2022	Décision modificative 1	Décision modificative 2	Décision modificative 3	Crédits après DM3
Chapitre	Article	Libellé					
10	10222	FCTVA	118 000,00	0,00	0,00	3 500,00	121 500,00
<b>Total 10</b>		<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>295 547,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>299 047,85</b>
41	2031	Frais d'études (intégration frais études rénovation écoles)	0,00	0,00	0,00	36 600,00	36 600,00
41	2033	Frais d'insertion (intégration frais études rénovation écoles)	0,00	0,00	0,00	2 420,00	2 420,00
<b>Total 041</b>		<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 020,00</b>	<b>49 020,00</b>
<b>Total 021</b>		<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>2 283 935,43</b>	<b>-14 860,60</b>	<b>74 650,00</b>	<b>11 500,00</b>	<b>2 355 224,83</b>
<b>Total</b>		<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>3 043 121,86</b>	<b>13 652,40</b>	<b>74 650,00</b>	<b>54 020,00</b>	<b>3 185 444,26</b>

AR Prefecture

017-211702220-20221122-2282-BF  
Reçu le 25/11/2022

Fait et délibéré les jours, mois et an que  
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 23 novembre 2022



Le Maire,  
FRED PINEAU

Le Secrétaire,  
Sylvain FLOGNY